



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

patrimoine : personnel

Question écrite n° 58330

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle sur l'intégration et le recrutement de travailleurs handicapés au sein des services de son ministère. Il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui indiquer le pourcentage de personnes handicapées travaillant dans ses services et si son ministère entend mettre en place des moyens tendant à favoriser l'insertion des personnes handicapées au sein de celui-ci.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication s'emploie à augmenter, chaque année, le nombre de recrutements de personnes handicapées dans ses services. Le total des personnels handicapés en poste était de sept-cent quarante à la fin de l'année 2000, soit près de 4,5 % de l'effectif global. Ce taux peut paraître encore insuffisant, mais il faut noter une sensible augmentation chaque année. Au-delà de l'application des textes réglementaires (loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 et surtout décret n° 95-979 du 25 août 1995), un effort d'accueil et d'orientation personnalisés des personnes handicapées a été effectué ces dernières années. Par ailleurs, sans qu'il en soit tenu une comptabilité individualisée, de nombreux reclassements professionnels, adaptations de poste de travail, ont été réalisés avec l'aide des services de médecine de prévention.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58330

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : patrimoine

Ministère attributaire : patrimoine

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1209

Réponse publiée le : 2 avril 2001, page 2013